

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2008

1°) Voirie à la Bazonnaière

M. le Maire rapporte aux membres du Conseil Municipal la demande de Mme Derenne, domiciliée à «la Petite Bazonnaière », de bénéficier d'une aide à la création d'une voie d'accès directe entre sa maison et le chemin du Clos Neuf.

Il précise que cette maison est desservie par une voie revêtue à partir du hameau de la Bazonnaière, et que le coût de création d'une voirie est estimé à 10.000 €, pour environ 100m.

Le Conseil décide de rejeter cette demande, remarquant que le logement est desservi par une voirie stable.

2°) Lotissement de la Lortière

Faisant suite aux remarques exprimées lors de la précédente réunion, M. le Maire présente aux membres du conseil le règlement du lotissement rédigé conformément aux souhaits du conseil. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

M le maire sollicite une décision du conseil municipal quant au devenir de la haie située au nord du lotissement. M. Marcel Ronceray rend compte des propositions de la commission, tendant à la conserver dans le domaine communal. A l'unanimité le conseil accepte.

M. le Maire soumet au conseil les devis de France Télécom, pour le contrôle du réseau téléphonique (1 630,04 €), et d'ERDF, pour compléter l'effacement du réseau HTA (10 498,92 €). Ils sont acceptés à l'unanimité.

3°) Lotissement du Brindeau

M. le Maire présente au Conseil des partis d'aménagement proposés par les riverains, suite à la réunion qu'il a organisé pour recueillir les avis.

Les habitants souhaitent, en particulier, la mise en place d'un trottoir, afin d'améliorer la sécurité.

Ces propositions seront soumises à la DDE.

4°) Local socio culturelle et gradins au stade Terriers

M. le Maire fait part au conseil qu'il y a lieu de désigner un maître d'œuvre pour la construction de la salle socioculturelle. Il propose de retenir le Bureau d'Études Gorronnais comme maître d'œuvre pour la réalisation de cette salle.

Le conseil approuve à l'unanimité.

5°) Transport entre l'accueil périscolaire et l'école primaire

M le maire rappelle que le budget communal finance le transport des enfants entre le centre d'accueil périscolaire et l'école primaire, matin et soir. Ce transport faisait l'objet d'une convention entre Mayenne Voyage et la commune, pour un coût journalier de 10€ au dernier trimestre de l'année scolaire 2007-2008.

Il soumet au conseil les devis des deux entreprises consultées à la rentrée scolaire : Mayenne Voyage, pour un coût journalier de 30€ et les TaxiGeorgeault pour un coût de 9,50 €

A l'unanimité, le conseil désigne Taxi Georgeault, et autorise le maire et les adjoints à signer une convention en ce sens avec l'entreprise.

6°) Travaux local 22 Grande rue

M. Marcel RONCERAY rend compte des aménagements du local situé 22, Grande Rue proposés par la commission : changement des portes et des vitrines, en raison de leur mauvais état.

Le Conseil Municipal accepte ces travaux.

M. Ronceray rend compte, par ailleurs, de l'avancement des travaux du pignon.

7°) Tarif assainissement

Le tarif de l'assainissement collectif est actuellement de 0.8994€/m³, inchangé depuis la mise en service de la station. En raison des augmentations du coût de maintenance, M. le Maire propose de l'augmenter de 5 %, ce qui amènerait le nouveau tarif à 0.9444€/m³ à compter du 1^{er} janvier 2009.

A l'unanimité, le conseil accepte.

8 °) Adhésion au service éclairage public du SDEGM

M. le Maire expose au Conseil Municipal que l'entretien et les réparations du réseau d'éclairage public sont confiés à la Communauté de Communes, et que l'investissement est à la charge de la commune

Il indique que le SDEGM propose d'aider à l'investissement dans l'éclairage public, en prenant en charge 20 % du montant H.T de l'investissement plus la différence entre le FCTVA et la TVA payée.

A l'unanimité, le Conseil accepte cette adhésion.

9°) Questions diverses

Achat abribus

Dans une précédente réunion, il avait été décidé d'acquérir un abribus supplémentaire ; l'actuel n'étant pas suffisant pour accueillir l'ensemble des collégiens et lycéens se rendant sur les établissements extérieurs.

Le Conseil accepte d'acquérir un second abribus pour un montant de 3 200 € HT. plus la pose.

Cession ordinateur

M. le Maire informe le Conseil de la demande d'une bénévole de la Médiathèque qui souhaite acquérir un des anciens postes informatiques. M. le Maire propose de lui faire don de cet outil, en récompense du bénévolat qu'elle assure au sein de la médiathèque. Le conseil accepte.

J.-P. DUPUIS